

Image not found or type unknown



## Copro et assurance dommage ouvrage

Par **Annesophie c**, le **05/12/2018** à **20:14**

Bonjour,

Sauriez-vous me dire si un copropriétaire via le syndic peut m'obliger à souscrire a une assurance dommage ouvrage pour des travaux dans mon local professionnel consistant à decaisser 10m2 de mon entrée-qui plus est privative- ? Je "rattrappe" le niveau du trottoir pour créer une accessibilité aux pmr (je suis en rdc) mais je ne touche ni aux fondations, ni aux murs porteurs, simplement au plancher.

Merci à vous.

Par **santaklaus**, le **06/12/2018** à **12:28**

Bonjour,

La dommage ouvrage est une sécurité prise lors de travaux si des dommages interviennent sur les existants et auprès des tiers (voisins et occupants de la copropriété).

Voir, également, votre Règlement de copropriété.

SK